

Ecole

Nom :	Ecole nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation
Sigle :	ENSGSI
Type :	Public
Académie :	Nancy-Metz
Sites de l'école :	Nancy

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2022/10

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Renouvellement hors-périodique) :
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation de l'université de Lorraine, en partenariat avec ITII Lorraine, sur le site de Nancy, en formation initiale sous statut d'étudiant la première année puis sous statut d'apprenti la 2ème et 3ème année (FISEA)

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation ;
- Vu le rapport établi par Benoît NORTIER (membre de la CTI, rapporteur principal), Philippe GALLION (expert), Abdelali KAAOUACHI (expert international), Paul HAMELIN (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 mars 2026 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation de l'université de Lorraine, en partenariat avec ITII Lorraine, sur le site de Nancy	FISEA	2026	2027-2028	maximale

L'école propose un cycle préparatoire.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Dispositif à compléter pour s'assurer de l'évaluation des enseignements ;
- Poursuivre le déploiement de l'outil ITOP à tous les processus de l'école.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10 mars 2026

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 15 avril 2026

Signé électroniquement par
la Présidente
Claire PEYRATOUT

